



**GENERALI**

Solutions d'assurances

PARTICULIERS

professionnels

entreprises



## Caravaning

**Assurance Loisirs**

Partez en vacances l'esprit tranquille

# Choisissez la formule adaptée à vos besoins

## Caravane, mobil home, camping car...

Pour répondre à tous vos besoins, GENERALI a mis au point des formules de garanties adaptées qui vous permettent de partir en vacances l'esprit tranquille.

Que vous ayez une caravane ou une remorque à bateau, vous bénéficiez d'une garantie complète en cas d'accident ou de dommages.

### IMPORTANT

- Les tarifs indiqués concernent uniquement des véhicules à USAGE DE TOURISME (sauf pour les vans).
- Pour tous les véhicules, la franchise est fixée à 150 € et sera réduite de 25 % par année sans sinistre.
- Tarif annuel minimum : 45 € (hors coût de contrat, taxes d'assurances et cotisation fonds de garantie "Attentats").



## Cette formule prévoit :

### ■ **L'incendie, l'explosion**

■ **Les dommages causés** aux bâtiments, matériels, marchandises, y compris par les fumées.

■ **Le vol** total ou partiel du véhicule, des accessoires et aménagements intérieurs, de l'auvent, et/ou du contenu\* dont 25 % avec un maximum de 1 525 € sur télévision et magnétoscope, sous réserve que leur valeur respective soit mentionnée à la souscription du contrat.

\* Le contenu seul ne peut pas être assuré et sa valeur ne peut en aucun cas dépasser la valeur du véhicule assuré.

■ **Tous dommages** avec ou sans collision, bris de châssis, d'essieux ou de roues, rupture d'attelage, tempête, ouragan, cyclone, glissement de terrain, inondation, grêle, avalanche, bris de glace.

### ■ **Les frais de dépannage, de transport**

#### ■ **La défense juridique**

Extensions de garanties pour les caravanes.

■ **La privation de jouissance** : 35 € par jour avec un maximum de 30 jours en cas de dommages, vol ou incendie survenant pendant vos vacances.

## Tarifs annuels (hors taxes)

Capitaux	Caravane	Mobil home
Jusqu'à 6 100 €	2,06 %	1,59 %
De 6 101 € à 10 700 €	1,95 %	1,59 %
De 10 701 € à 15 300 €	1,85 %	1,59 %
De 15 301 € à 22 900 €	1,85 %	1,44 %
Au-delà de 22 900 €	1,75 %	1,44 %

## Remorque à bateau et van

Les garanties sont celles mentionnées au tarif "Caravane" à l'exception de la garantie "Frais de dépannage, de transport et privation de jouissance".

### Tarifs annuels (hors taxes)

Remorque à bateau	Taux : 3,60 %
Remorque van	Taux : 2,93 %

## Camping car et cellule

Les garanties sont celles mentionnées au tarif "Caravane" à l'exception des garanties Responsabilité Civile hors circulation, Frais de dépannage, de transport et privation de jouissance et Défense et Recours.

### Important :

Les garanties accordées s'appliquent uniquement :

- sur les aménagements intérieurs et le contenu pour le camping car,
- sur la cellule, ses aménagements intérieurs, et son contenu pour la cellule.  
Le contenu seul ne peut être assuré et ne peut en aucun cas être supérieur à la valeur des aménagements intérieurs.

La responsabilité civile "en circulation", les parties mécaniques et motrices du véhicule doivent être assurées par un contrat "Automobile".

### Tarifs annuels (hors taxes)

Camping car	Taux : 1,49 %
Cellule	Taux : 2,06 %

**Franchise** : 150 € en Dommages, Vol ou Incendie réduite de 25 % par année d'assurance révolue sans déclaration de sinistre.

# Demande de souscription

N° Client : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Profession : .....

Usage du véhicule assuré : Tourisme exclusivement

## Identification du véhicule

- Caravane       Mobil Home       Camping Car  
 Cellule       Remorque à bateau       Remorque Van

Marque : .....

Type : .....

N° d'immatriculation : .....

N° de châssis : .....

Année : .....

## Valeurs à garantir

- Véhicule : ..... €  
 Accessoires/aménagements intérieurs\* : ..... €  
 Accessoires hors catalogue : ..... €  
 Contenu : dont 25 % avec un maximum de 1 525 €  
sur télévision et magnétoscope : ..... €  
 Auvent : ..... €  
TOTAL ..... €

\* Pour le Camping Intégral : valeurs des aménagements intérieurs.  
Pour la Cellule : valeur de la cellule et des aménagements intérieurs.

## Durée du contrat

Du

au

- 1 an  avec tacite reconduction  
 sans tacite reconduction

## Note très importante

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur les points suivants :

Le contrat que nous présentons ne couvre pas votre responsabilité d'automobiliste tractant une caravane.

Nous vous rappelons qu'un véhicule tractant une caravane doit être assuré non seulement contre les accidents qu'il peut causer à des tiers, mais aussi pour ceux qui peuvent être occasionnés par la caravane (assurance obligatoire).

Le défaut d'assurance de la remorque entraîne selon la jurisprudence constante la non assurance du véhicule tracteur.

**En conséquence, n'omettez jamais d'informer votre assureur du fait que vous êtes susceptible de tracter une caravane.**